



## **PROCÈS-VERBAL**

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec dûment convoqué, tenue par conférence téléphonique, à Québec, le 31 mai 2012 à 13 h 45.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente  
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec  
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Est absent :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
Mme Myriam Poulin, le secrétaire  
M. Benoît Massicotte, directeur des communications et des affaires corporatives  
(en partie, point 3a)1)

### Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2012-74**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Après discussion, il est convenu de reporter le point suivant à la prochaine séance, point 3a)1 : Congrès de l'Alliance – Commandite
- ✓ Après discussion, il est convenu de reporter le point suivant à la prochaine séance, point 3b)2 : Fonds pour la mise en œuvre du PMAD – Trame verte et bleue

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

### Plans de développement de la zone agricole

#### **Résolution n° E-2012-75**

- Autoriser le directeur général à signer un protocole d'entente à intervenir avec le MAMROT concernant la réalisation de plans de développement de la zone agricole;
- Autoriser la direction générale à convenir de conventions d'aide financière avec chacune des composantes d'un montant maximal de 25 000 \$ chacune, financées à parts égales par le MAMROT et la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 31 mai 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2012-74 à E-2012-75 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD

---

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

---

SECRÉTAIRE